



CABINET DU PREFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Evry, le 19 avril 2013

Communiqué de presse

Présence de PCB dans un élevage bovin de Limours et dans la rivière Prédecelle

A l'occasion d'un récent contrôle sanitaire dont les résultats définitifs ont été disponibles en janvier 2013, un taux supérieur aux normes de Polychlorobiphényles de type non-dioxine (PCB NDL) a été quantifié dans une carcasse de viande bovine provenant d'un élevage situé sur la commune de Limours.

Mesures prises

Cette découverte a conduit le Préfet de l'Essonne à mettre sous séquestre les animaux de l'élevage de manière à interdire toute commercialisation de ces bovins ou de leur viande, par arrêté du 14 février 2013. La levée de cette mesure est conditionnée à la réalisation d'analyses par un laboratoire agréé démontrant que les animaux de certains lots présentent des teneurs en PCB inférieures au seuil réglementaire de 40 µg/kg de matière grasse. Les analyses diligentées ainsi par l'éleveur font état d'une contamination d'une partie importante du troupeau.

Par ailleurs, pour identifier la source de contamination, les services de l'État ont fait réaliser des analyses de foin et des sédiments des points d'eau fréquemment utilisés par les animaux (canaux de la prairie « du Pivot », mare, puits). Aucune teneur significative en PCB NDL n'y a été détectée.

En revanche, il s'est avéré que les sédiments de la rivière Prédecelle sont contaminés en PCB NDL (1,42 mg/kg de matière sèche). Selon d'autres analyses effectuées par le SIAL (syndicat intercommunal d'assainissement de Limours) et le SIHA (syndicat intercommunal d'hydraulique et d'aménagement de la région de Limours) de la Prédecelle et de l'assainissement de Limours, cette pollution s'étend depuis l'aval de Limours jusqu'à Vaugrigneuse (concentrations de 1,32 à 4,16 mg/kg pour un seuil de référence de 0,68 mg/kg).

Contacts presse Préfecture :

- Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :

☐ 01 69 91 90 54 - 06 31 14 18 36 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr

- Marie-José DACHE, Adjointe au Chef du Bureau de la communication interministérielle :

. 01 69 91 90 37 - 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel marie-jose.dache@essonne.gouv.fr

Les investigations pour identifier d'une part la source de cette pollution et d'autre part la manière dont les animaux sont contaminés se poursuivent sans qu'elles n'aient à ce jour permis de conclure. L'ancienne zone industrielle de Limours fait, dans le cadre de ces investigations, l'objet d'un examen attentif.

En parallèle, l'exploitant agricole a porté plainte contre X pour cette contamination ce qui a conduit le Parquet d'Évry à demander une enquête par la Brigade de Gendarmerie de Limours.

Usages de l'eau de la Prédecelle

Les PCB NDL ont été retrouvés dans les sédiments de la rivière mais sont extrêmement peu solubles dans l'eau. Ainsi et en l'état, il n'y a pas lieu d'interdire les prélèvements d'eau superficielle dans la Prédecelle pour l'arrosage, ni la consommation des fruits et légumes arrosés.

En revanche, il est rappelé que suite à la découverte à la fin des années 2000 de PCB de type dioxine (PCB DL) dans les poissons pêchés dans l'Orge, l'Yerres, l'Essonne et la Seine, les mesures suivantes ont été prises pour toutes les rivières du département (arrêté préfectoral du 7 juillet 2010) :

- interdiction de la pêche professionnelle en vue de la commercialisation ;
- interdiction de la consommation des espèces vivant au fond des rivières et les plus fortement susceptibles d'accumuler des PCB : anguilles, barbeaux, carpes, silures et brèmes.